



Pension alimentaire pour combien de temps ?

Par **patricou**, le **08/12/2007** à **17:12**

Divorcé depuis 2 ans, je n'ai plus de nouvelle de mes enfants malgré mes appels, ni par mon ex qui refuse de m'en donner.
Le jugement ne précise pas de limite de PA.
1°) Je versais une PA pour ma fille (19 ans) à sa mère &, sans nouvelle, ai stoppé le 5/10.
Le 25/10, j'ai eu une saisie sur salaire.
L'huissier m'a appris que ma fille avait un revenu de 900€/mois pour un an. 2x le RMI, depuis début octobre.
Que faire ?
Je rechigne à un conflit juridique avec mes enfants & leur mère.
Si je ne fais rien, combien de temps paierais-je ?
2°) mon fils (23 ans) travaillait après une année sabbatique. Au bout d'un an, il a préféré vivre sur le chômage, puis vient de me sommer de lui verser une PA ayant choisi de faire des études -4 ans- loin de chez sa mère en beaux-arts ?!
Je lui ai écrit de venir en discuter avec moi.
Je crains qu'il ne m'attaque en justice.
Qu'en sera-t-il aux yeux de la loi ?
Merci de vos pistes
Cordialement
Un père qui n'a jamais refusé ses devoirs mais veut être reconnu tel.

Par **jeetendra**, le **08/12/2007** à **21:08**

bonsoir, le mieux c'est de trancher votre différent devant le juge aux affaires familiales compétent qui vous écoutera ainsi que votre ex épouse sur la fixation du montant de la pension alimentaire que vous devez malgré tout, en tenant compte de vos revenus et de vos griefs, cordialement